

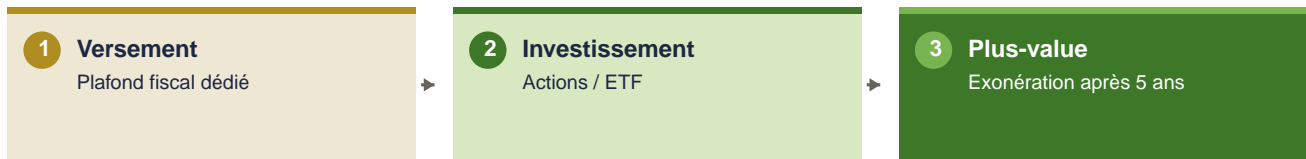
## PEA-PME

Cumulable avec PEA classique, plafond 225 000 €

### PRÉSENTATION

Réservé aux PME et ETI européennes (CA < 1,5 Md€, effectif < 5 000). Plafond 225 000 €. Cumulable avec un PEA classique ! enveloppe totale de 375 000 € par personne.

### MÉCANISME EN 3 ÉTAPES



### AVANTAGES & POINTS DE VIGILANCE

#### AVANTAGES

- Cumulable avec PEA classique
- Soutient le financement des PME européennes
- Mêmes avantages fiscaux après 5 ans

#### POINTS DE VIGILANCE

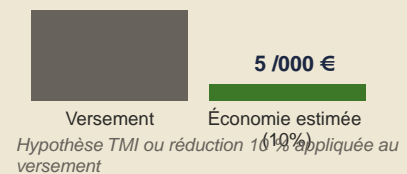
- Univers très restreint (PME-ETI européennes)
- Liquidité parfois faible sur certains titres
- Volatilité plus élevée

### CAS D'USAGE TYPE

#### EXEMPLE

Patrimoine 500 k€, allocation 10 % en PEA-PME = 50 000 € sur PME françaises.

#### IMPACT ESTIMÉ (EXEMPLE) 50 /000 €



## Avertissements réglementaires

Mentions exigées par la réglementation applicable (Règlement Général AMF, Livre III ; DOC-2014-22 — recommandation marketing CIF). À lire attentivement avant toute décision.

### Nature du document

Cette fiche est un support général d'information à caractère commercial. Elle ne constitue ni un conseil en investissement personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Elle n'est pas un Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs / UCITS).

### Risques et limites — à connaître avant d'investir

- Ce document est un support général d'information. Il ne constitue ni un conseil en investissement personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Il n'est pas un Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs/UCITS).
- Toute décision d'investissement doit faire l'objet d'une analyse personnalisée de votre situation patrimoniale, fiscale et familiale avec un professionnel habilité (CIF).
- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- La fiscalité dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'évoluer en fonction de la législation.
- Risque de perte partielle ou totale en capital. Les marchés actions peuvent connaître de fortes fluctuations.
- Aucune garantie de rendement ni de capital.
- Recommandé pour un horizon d'investissement long ("e 5-8 ans).

### Réclamations et médiation

Toute réclamation peut être adressée à : ASTERALE — 4 Allée Django Reinhardt, 94110 Arcueil — [sebastien.bailly@asterale.fr](mailto:sebastien.bailly@asterale.fr). À défaut de réponse satisfaisante sous 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur de l'AMF (17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02 — [www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF](http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF)) ou le médiateur de la consommation compétent.

## Cette solution vous intéresse ?

Sébastien Bailly, conseiller en gestion de patrimoine, examine avec vous si le dispositif « PEA-PME » est réellement adapté à votre situation patrimoniale, fiscale et familiale.

### Premier entretien offert — 1 heure

*Pour étudier « PEA-PME » avec vous*

Confidentiel et sans engagement. Présentiel à Arcueil ou visioconférence.

**Réservez sur [www.asterale.fr](http://www.asterale.fr) · 06 28 54 13 74**